

**ARRÊTÉ MODIFICATIF PORTANT ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE
EN VUE DES SCRUTINS DU 3 OCTOBRE 2019**

Décision n° 19-GL-055

LE PRESIDENT

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L711-1, L712,2, L713-1 ; L713-3 ; L719-1, L719-2 et L762-1, et ses articles D719-1 à D719-40;

Vu les statuts de l'université de la Nouvelle-Calédonie adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 décembre 2015, modifiés;

Vu les statuts de l'IUT de l'Université de Nouvelle-Calédonie adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 24 juillet 2015, modifiés ;

Vu la délibération 43 Bis-17 du conseil d'administration en date du 21 juillet 2017 portant élection de Gaël Lagadec à la présidence de l'Université de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif en date du 20 août 2019 ;

Vu la décision n° 19-GL-005 portant organisation des bureaux de vote en vue du renouvellement partiel des membres du conseil d'administration et du Conseil académique de l'Université de la Nouvelle-Calédonie ;

DECIDE

Article 1 : Composition des bureaux de vote des usagers

Les personnes dont les noms suivent sont nommées aux fonctions suivantes :

Bureaux de vote des usagers		Hall Accueil administration	Salle de réunion IUT	ESPE Sec. pédagogique	Koné Salle des enseignants
Présidence		Mathieu VILES	Catherine RIS	Florence SETRES	Laisa ROI
Asseseurs	Urnes CA/CFVU	Laurence Havé	Arnaud LESTONAT	Carmen TEMATAFAARERE Sheryllia WAIA Jessie IAUKO	Kathleen WRIGHT Gladys WENEHOA Valenka TIAOUNIANE
		Barbara XULUE Laurie RAGUE Lucinda WAISHITINE	Yorhan MOURIN		

Bureaux de vote des personnels		Amphi Guy Agniel
Présidence		Laurence DÉPOND
Asseseurs	Catégorie A Urnes CA-CFVU-CR	Christine NEYRAT
	Catégorie C Urne CR	Camille FOUTREIN
	Catégorie B Urnes CA-CFVU	Irène DO
	Personnels IUT Catégories A A' B B' + BIATSS IUT	Sandrine GRAVIER Gilles TALADOIRE

La présente décision annule et remplace la décision n°19-GL-005 susvisée.

Article 2 : Publicité

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans le hall de l'administration de l'université, sur le site internet de l'université, ainsi que dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Exécution

La directrice générale des services de l'Université de la Nouvelle-Calédonie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Nouméa, le 1^{er} octobre 2019

Le président
Gaël LAGADEC

Pour le Président de l'université
de la Nouvelle-Calédonie et par délégation
La directrice générale des services

Laurence DEPOND